

AR Prefecture

063-256301375-20230919-DBS20230907-DE
Reçu le 22/09/2023
Publié le 22/09/2023

**Syndicat Mixte pour l'Aménagement
et le Développement des Combrailles**

2, Place Raymond Gauvin
63390 St Gervais d'Auvergne

N° DBS20230907

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le 13 Septembre à 18h30, le Bureau Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint-Gervais-d'Auvergne, sous la présidence de Monsieur Boris SOUCHAL.

Date de convocation : 05/09/2023.

PRESENTS : Messieurs SOUCHAL – VENEULT – CAZEAU – GIDEL – DUMAS – BONNET – ROUGHEOL – SABY – Mesdames GIRAUD - BONY - LELONG.

Nombre de membres : en exercice : 14
Présents : 11
Votants : 11

Objet : Choix prestataire marché signalétique touristique

Le Président rappelle aux membres du bureau que la Stratégie de Développement Tourisme des Combrailles prévoit dans l'Axe n° 3 « Accueil, qualité et diversification de l'offre » et la fiche action n°9 de « Définir un schéma de signalétique touristique ».

Depuis janvier dernier, le SMADC réalise un diagnostic de la signalétique touristique en se rendant directement sur le terrain et en réalisant des photos et des cartes à destination des collectivités. Pour le moment, les Communautés de Communes du Pays de St-Eloy et de Chavanon Combrailles et Volcans sont terminées. Le travail pour Combrailles Sioule et Morge a débuté.

Chaque collectivité recevra un compte-rendu détaillé avec des préconisations afin d'améliorer sa signalétique touristique.

En parallèle de ce travail, le SMAD des Combrailles a lancé une consultation afin de faire appel à un prestataire pour la mise en place des missions suivantes ;

- Décliner la charte graphique de la marque « Combrailles Auvergne » en matière de signalétique avec la création graphique de différents gabarits,
- Rédiger un livret global regroupant l'aspect législatif et graphique (gabarits, règles d'utilisation et de déclinaison).
- Repenser la signalétique du SMAD des Combrailles et proposer des scénarii d'implantation.

AR Prefecture

063-256301375-20230919-DBS20230907-DE

Reçu le 22/09/2023

Publié le 22/09/2023

Pour réaliser ses objectifs, trois phases ont été identifiées :

- **Phase n° 1 : Définir le cadre réglementaire et législatif en matière de signalétique touristique** afin de proposer un outil complet. Ce document devra notamment exposer les règles et les différentes lois liées à l'implantation (domaine public et privé, distances par rapport à la structure, ...) et à la forme des panneaux (hauteur, largeur, taille de la police, nombre de caractères...).
- **Phase n° 2 : Conception graphique**
 - **1- Conception graphique des différents panneaux et gabarits associés**

Depuis 2023, le territoire des Combrailles s'est doté d'une marque touristique « Combrailles Auvergne » portée et animée par l'Office de Tourisme. Ce travail, réalisé conjointement par le SMAD des Combrailles, permet de redéfinir les ambitions touristiques du territoire et de travailler sur une communication actuelle porteuse des valeurs chères aux Combrailles. Afin de travailler en cohérence avec les outils de communication de l'Office de Tourisme et donc la marque, le SMAD des Combrailles souhaite que sa charte graphique soit déclinée sur l'ensemble de sa signalétique touristique.
 - **2- Conception d'un livret global**

Ce document, sous la forme d'un livret pédagogique, devra présenter :

 - Les éléments du document juridique élaboré lors de la phase 1 de façon simplifiée, tout en replaçant les éléments dans leurs contextes et en sensibilisant les acteurs à cette thématique.
 - Les différents gabarits de la charte graphique ainsi que leur déclinaison tout en précisant les règles de fond et de forme : taille des panneaux, nombre de caractères, ...

Ce livret devra, tout comme les différents gabarits, décliner la charte graphique de la marque « Combrailles Auvergne ».
- **Phase n° 3 : Repenser la signalétique du SMAD et proposer des scénarii d'implantation**

La signalétique du SMAD des Combrailles comprend à la fois des panneaux « Bienvenue », des RIS et des panneaux « Patrimoine ». Implantés pour la première fois dans les années 90, ces panneaux sont vieillissants, obsolètes et/ou en très mauvais état. Ils ne répondent plus aux attentes et aux modes de fonctionnement des visiteurs et des locaux. Il convient donc de faire le point sur cette signalétique et de définir de nouveaux scénarii d'implantation afin de répondre aux attentes des locaux et des visiteurs le tout en renvoyant une image moderne des Combrailles et en proposant des outils aux couleurs de la marque et facilement mis à jour.

Deux offres ont été reçues à la suite de cette consultation :

- Le groupement Alliances Consultants et Jérôme MOULIN, pour un montant HT de 29 235 €
- Ligne de sens (groupe GDS) pour un montant HT de 40 000 €.

AR Prefecture

063-256301375-20230919-DBS20230907-DE

Reçu le 22/09/2023

Publié le 22/09/2023

~~Etablie sur la base des critères de sélection~~ des offres, une grille d'analyse des offres a été présentée en bureau syndical. L'analyse conclut à une note de 79 sur 100 pour le groupement Alliances Consultants et Jérôme MOULIN et de 72 sur 100 pour Ligne de sens (groupe GDS).

Le président propose de retenir l'offre du groupement Alliances Consultants et Jérôme MOULIN.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le bureau syndical, à l'unanimité,

DECIDE : de retenir la proposition du groupement Alliances Consultants et Jérôme MOULIN pour un montant HT de 29 235,00 €.

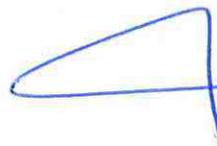
AUTORISE : le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré les jours mois an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
Certifiée exécutoire

Le Président,

Boris SOUCHAL



AR Prefecture

063-256301375-20230919-DBS20230907-DE
Reçu le 22/09/2023
Publié le 22/09/2023